

DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ENVIRONNEMENT  
LM/FL

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009

### DELIBERATION

#### OBJET : Agenda 21 – constitution du comité de pilotage

Rapporteur : Joseph FORES

Par délibération en date du 25 mars 2009, la ville de Plœmeur s'est engagée dans une démarche Agenda 21 et a autorisé le lancement de la consultation nécessaire au choix de l'organisme chargé d'accompagner la ville dans l'élaboration de son Agenda 21 local. La consultation a été lancée le 17 juin 2009 en procédure adaptée, neuf candidats ont répondu :

Nature et Culture, Futur Ouest, ACS, IDEA, Eco deva, AER, KPMG, Babel Ouest et Infogara.

Après analyse des offres, le choix s'est porté sur Nature et Culture, pour un montant de 42 250 €.

Afin d'engager la démarche, il est nécessaire de mettre en place un comité de pilotage chargé du suivi et de la validation des différentes étapes du projet.

Il est proposé un comité de vingt et un membres :

- Sept élus (sept titulaires et sept suppléants), dont deux représentant l'opposition (un titulaire, un suppléant) ;
- Sept représentants des services communaux ;
- Sept représentants de la société civile.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré, à la majorité de trente et une voix pour et deux voix contre,

- DECIDE de créer ce comité de pilotage Agenda 21 comme indiqué ci -dessus.
- NOMME comme représentants élus :

Titulaires :

- Loïc LE MEUR
- Jo FORES
- Marie LORIDAN
- Myriam ROBIC
- Patrick GARGAM
- Marie-Claire RIVOAL
- Serge LECUYER

Suppléants :

- Marcel RODRIGUEZ
- Sylvain BRITEL
- Sofi LE HUNSEC
- Mireille LE GARREC
- Daniel LE GALLUDEC
- Jean-Yves LE GOFF
- Jean-Marc DUMAS

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

L'adjoint délégué,  
Joseph FORES